Règlement des Digital Learning Excellence Awards

Objectifs du Prix

Les Digital Learning Excellence Awards, organisés par le Groupe Cegos dont le siège est situé au 19, rue René Jacques – 92798 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, inscrit au RCS de Nanterre sous le numéro 552024671 ont pour objectif de promouvoir les dispositifs qui reflètent toute la richesse et la diversité de la formation digitale et mixte.

Pour les entreprises, les Digital Learning Excellence Awards sont une opportunité d'accéder à :

- la reconnaissance de leur dispositif de formation par leurs pairs et par des professionnels de la formation et du développement des compétences,
- la valorisation événementielle et médiatique de leur stratégie RH/ formation et de leur capacité d'innovation,
- l'occasion de benchmarker leur stratégie et leurs pratiques de formation avec celles d'organisations de toutes tailles et de tous secteurs.

Conditions de participation

Ce Prix concerne toutes les entreprises ou organisations, quelles que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Les entreprises ou organisations au sein desquelles les réalisations ont été mises en œuvre, et non leurs prestataires extérieurs, peuvent participer et compléter le dossier. La participation est gratuite.

Les critères de sélection des candidatures

Les dispositifs de formation sélectionnés devront comporter des modalités de formation à distance (module e-learning, mobile learning, serious gaming, learning 2.0…) associées ou non à de la formation présentielle.

Les Digital Learning Excellence Awards sont décernés aux entreprises qui présentent les réalisations les plus exemplaires et susceptibles d'aider les autres à progresser. Les critères de choix sont :

- L'innovation pédagogique & technologique du dispositif de formation.
- L'efficacité de la formation : mise en œuvre & résultats.
- La facilité de duplication du dispositif : accessible au plus grand nombre, déclinable, reproductible.

La constitution des dossiers de candidature

Les candidats s'engagent à :

- Recevoir ou à répondre aux questions du Chargé de Projet des Digital Learning Excellence Awards
- Nous communiquer des contacts d'apprenants ayant consenti à l'utilisation de leurs données personnelles par Cegos et des statistiques de connexion
- Fournir une plaquette de présentation de l'entreprise et un rapport annuel

La date de limite de dépôt de dossiers de candidature est fixée le 21 février 2022.

Joindre au dossier de candidature tous documents et réalisations permettant de confirmer l'intérêt et la portée du dispositif de formation

Nous donner l'un des deux éléments suivants : une connexion directe, (l'adresse du site, le nom de l'utilisateur, le mot de passe), une démonstration des modalités pédagogiques utilisées ou des principaux éléments du dispositif de formation (documents, vidéo 2' maximum, flash…)

Autoriser la mise en ligne de la présentation du dispositif de formation sur les sites internet des partenaires : CEGOS et AEF, pour le monde entier, à titre de promotion des activités et services des partenaires : cette autorisation est accordée à compter de la remise de Prix Digital Learning Excellence Awards, pendant 1 période d'un an ou jusqu'à la prochaine édition. Cette présentation sera rédigée par le Chef de Projet Cegos et validée par l'entreprise candidate.

La composition du jury

Le jury réunit chaque année des spécialistes de la formation et de la gestion des compétences : Directeurs Formation, Responsables et Directeurs e-learning, Directeurs d'Universités d'entreprises, Directeurs & Responsables RH, journalistes, universitaires…

Si au cours de l'analyse des dossiers de candidature, il s'avère qu'un membre du jury présente des intérêts convergents avec un candidat, il s'engage à ne pas prononcer d'avis sur ce dossier.

La remise des Prix

Ce Prix se termine par la présentation des réalisations les plus innovantes dans le cadre d'un événement de remise des Digital Learning Excellence Awards.
Les lauréats s'engagent à présenter leur dispositif de formation lors de cette cérémonie de remise des Prix et à faire partie des membres du jury de l'édition suivante.

Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de l'organisation du Prix Digital Learning Excellence Awards font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées à un usage interne et de prospection commerciale par CEGOS.

Le présent règlement est soumis à la loi française et à la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Vos données personnelles sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de votre réponse au dossier et de présentation de nos offres par les services CEGOS en charge du traitement. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité de vos données si cela est applicable que vous pouvez exercer en vous adressant à CEGOS, DPO-Direction des Systèmes d'Information, 19 rue René Jacques, 92798 Issy-les-Moulineaux. Vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

Autorisations

En participant au Prix Digital Learning Excellence Awards, le candidat autorise CEGOS à utiliser, reproduire et représenter à titre gratuit le logo et la dénomination sociale de sa société à des fins de promotion du Prix Digital Learning Excellence Awards et des activités de CEGOS réalisée sur tout support, notamment sur le site internet www.cegos.fr.
Cette autorisation est accordée pour une durée de cinq (5) ans et pour les territoires dans lesquels CEGOS exerce ses activités.

Modifications du règlement/Annulation

CEGOS se réserve le droit de modifier le présent règlement. Toute modification ou adjonction au présent règlement sera d'application immédiate.
En cas de circonstances indépendantes de sa volonté ou pour tout autre motif, CEGOS se réserve le droit d'annuler le Prix Digital Learning Excellence Awards. Le cas échéant, CEGOS préviendra les participants dans les plus brefs délais.

Acceptation du règlement

Tout dépôt de dossier de candidature vaut acceptation pure et simple du présent règlement. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par CEGOS et la décision ne pourra pas être contestée.